

DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 09

Demande de réparation

Epreuve: Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage Course n° : 1

Date de l'instruction: 27/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Numéro de la réclamation/demande: 09: LARF - FRA215308 - Alix DEVINEAU

Jury

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Pas besoin d'appel

Pavillon rouge arboré: Non requis

DECISION: Réclamation recevable Réparation

PROCEDURAL MATTERS

FAITS ETABLIS

215308 a été pénalisé pour une infraction à la règle 42 selon P1.2

215308 effectue une pénalité d'un tour

Le jury l'a disqualifié selon la P2.1

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

La règle P4 limite la réparation à une action inadéquate du jury en raison d'un manquement à prendre en compte un signal du comité de course ou une règle de classe.

Cette demande de réparation n'entre pas ce cadre.

DECISION

Réparation non accordée

Date et heure: 27/08/2019 20:09 CEST'

JURY

Présidée par: Romain Gautier (FRA)

Membres du jury: Philippe Michel (FRA), Didier Greze (FRA)

Imprimé: 02 sept. 19h14